

Berne, le 9 janvier 1980

Conseil ministériel de l'AELE, Genève, 22 et 23 novembre 1979, rapport

- Département de l'économie publique. Proposition du 7 décembre 1979 (annexe)  
 Département des affaires étrangères. Co-rapport du 19 décembre 1979 (adhésion)  
 Département des finances. Co-rapport du 14 décembre 1979 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

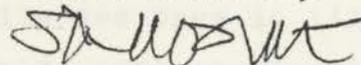
Le rapport est approuvé.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EVD 12 (GS, BAWI, Integrationsbüro, BLW) pour exécution
- EDA 6 pour connaissance
- EFD 9 (GS 7, EZV 2) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 pour connaissance

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,






EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Berne, le 7 décembre 1979

Ne va pas à la presse

Proposition au Conseil fédéral

Conseil ministériel de l'AELE,  
 les 22 et 23 novembre 1979  
 à Genève

Le Conseil de l'Association européenne de libre-échange et le Conseil mixte d'association de la Finlande avec les Etats membres de l'AELE se sont réunis les 22 et 23 novembre 1979 à Genève, sous la présidence de M. Staffan Burenstam-Linder, Ministre suédois du commerce. La délégation suisse était dirigée par le Chef du Département de l'économie publique.

Les points suivants, qui, sauf deux, figurent dans la proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 novembre 1979, ont été traités :

1 Partie officielle de la réunion des Conseils

11 Questions économiques générales et relations économiques extérieures

Du traditionnel échange de vues des ministres, il ressort que la situation économique actuelle des pays de l'AELE peut être qualifiée de satisfaisante, tant en ce qui concerne la croissance - la Suisse fait ici exception -, la balance des paiements et le niveau de l'emploi - sauf au Portugal et en Finlande -, mais que l'avenir est, quant à lui, source d'inquiétudes en raison de l'accélération de l'inflation et de la hausse des prix du pétrole; à ces facteurs dépressifs, dont l'origine est avant tout extérieure à la zone de l'AELE, les pays de l'Association ne peuvent guère opposer des mesures anticycliques efficaces.

Dans un tel contexte, les ministres ont réaffirmé l'attachement de leur pays au libre-échange en Europe occidentale et au maintien d'un régime commercial international libéral. A cet égard, ils se sont déclarés satisfaits des résultats des négociations commerciales multilatérales (voir point 123 ci-dessous) et ont souligné la nécessité de poursuivre la coopération internationale dans le cadre de l'OCDE, ainsi qu'à l'intérieur du système européen de libre-échange.

La discussion des ministres a porté sur les effets de la hausse des prix du pétrole. L'Islande mise à part, qui s'est déclarée favorable à la mise en place d'un système de contrôle du marché libre pétrolier, les autres pays de l'AELE ont partagé le point de vue suisse selon lequel il est nécessaire de mener une politique de l'énergie active, par des mesures d'économie et par la recherche de ressources énergétiques de substitution, mais sans interférences dans le libre jeu du marché. Les ministres n'ont pas poursuivi le débat sur le problème de la "gestion de la demande" de pétrole, ce point faisant l'objet de la prochaine réunion ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie.

La déclaration suisse, ainsi que le schéma de l'intervention du Chef de la délégation suisse sur l'énergie, sont annexés à la présente proposition.

## 12 Rapport d'activités du Secrétaire général de l'AELE

Les ministres ont entériné ce rapport qui souligne le rôle important de l'AELE dans la lutte contre le protectionnisme. Dans le cours de la discussion, les points suivants ont particulièrement retenu leur attention :

### 121 Obstacles non tarifaires aux échanges et aides gouvernementales (voir point 12 de la proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 novembre 1979)

L'élimination des obstacles non tarifaires aux échanges et des aides gouvernementales qui faussent le jeu de la libre concurrence est l'un des objectifs principaux de

la lutte contre le protectionnisme. Conformément à vos instructions, le Chef de la délégation suisse a insisté sur la nécessité d'accélérer les travaux vers ce but.

122 Régime d'importation du Portugal (ce point ne figure pas dans la proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 novembre 1979)

En mettant l'accent sur la non-discrimination entre les pays de l'AELE et la CE pour préparer l'adhésion de son pays à la Communauté, le représentant du Portugal a exprimé le vœu que les pays de l'AELE répondent favorablement aux demandes portugaises portant sur le "gel" de la démobilitation tarifaire pour une série de produits et sur la réintroduction de droits de douane pour protéger des industries nouvellement créées ou sur le point de l'être. Les ministres ont exprimé leur compréhension pour les problèmes du Portugal et se sont déclarés prêts à poursuivre l'examen de ces demandes. Cependant, il est convenu que les produits originaires des pays de l'AELE ne seront pas soumis à un traitement moins favorable que ceux de la CE sur le marché portugais et que le Portugal ne cumule pas les mesures restrictives à l'importation des mêmes marchandises. Etant donné que le Portugal avait à plusieurs reprises élargi ses demandes, la délégation suisse a également insisté sur la nécessité d'éviter une négociation permanente !

123 Résultats du Tokyo-Round (voir point 13 de la proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 novembre 1979)

Les ministres ont relevé avec satisfaction que les principaux partenaires commerciaux des pays de l'AELE ont approuvé les résultats du Tokyo-Round. Comme certains des instruments négociés au GATT font déjà l'objet de dispositions de la Convention de Stockholm, une analyse détaillée de ces instruments va être entreprise dans le cadre de l'AELE avec l'aide du Secrétariat, tout en

tenant compte du principe convenu concernant l'application des règles les plus libérales et les plus aptes à promouvoir la liberté des échanges, parmi celles de la Convention de Stockholm et des nouveaux codes du GATT.

Après avoir informé ses collègues de l'avancement des travaux de ratification dans notre pays, le Chef de la délégation suisse a plaidé en faveur de l'accélération de ce processus dans les autres pays de l'AELE.

13 Comité consultatif (voir point 14 de la proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 novembre 1979)

Les ministres ont approuvé le projet de réponses aux propositions du Comité consultatif. Au vu du très grand nombre de propositions et des domaines variés qu'elles touchent - activités internes de l'AELE, relations avec la CE, relations avec des Etats tiers - presque tous les ministres ont souhaité qu'à l'avenir le Comité consultatif se limitât à ne leur soumettre que des questions mieux sélectionnées, d'intérêt commun pour les pays de l'AELE, approuvées par un certain quorum des membres du Comité et qui tiennent compte du rôle et des limites conférés à l'Association par la Convention de Stockholm.

Par ailleurs, toutes les délégations ont souligné l'importance du Comité consultatif qui sert de lien direct entre les gouvernements et les milieux économiques concernés par les travaux de l'AELE.

14 Comité des parlementaires

Les ministres ont pris connaissance avec satisfaction du rapport sur la deuxième réunion du Comité des parlementaires, au cours de laquelle l'accent a été mis sur les dangers du protectionnisme; à ce sujet, les ministres ont souligné la conclusion des parlementaires que les mesures protectionnistes n'offrent pas de solutions satisfaisantes aux problèmes économiques actuels, mais qu'elles entraînent au contraire une mauvaise utilisation des ressources,

l'accélération de l'inflation et qu'elles retardent les mesures de restructuration nécessaires au maintien du plein emploi à long terme.

## 2 Réunion informelle

21 Relations entre les pays de l'AELE et la Communauté européenne (voir point 22 de la proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 novembre 1979)

### 211 Propositions norvégiennes

Rappelons que, à la conférence ministérielle de l'AELE à Bodø en mai de cette année, la Norvège, suivie par la Suède, avait proposé des consultations multilatérales entre les 9 du Marché commun et les 7 de l'AELE, afin de formuler des objectifs communs de politique économique, abandonnant ainsi le principe du respect de l'autonomie des politiques économiques des pays de l'AELE.

Contrairement à ce qui s'était passé à Bodø, tous nos partenaires de l'AELE se sont montrés cette fois très réticents envers les propositions de la Norvège en préconisant une solution minimale, selon laquelle la Commission des Communautés pourrait être invitée à participer à certaines réunions du Comité économique de l'AELE. Du côté suisse, nous pourrions exceptionnellement admettre une telle manière de procéder, sur une base informelle ad hoc, à condition que tous les participants, y compris la CE, soient d'accord et que la substance à traiter le justifie. Le Chef du Département de l'économie publique a cependant souligné que nous préférons poursuivre de telles consultations dans le cadre de l'OCDE, car la situation économique en Europe occidentale est déterminée dans une large mesure par des facteurs exogènes, notamment par ce qui se passe aux Etats-Unis et au Japon. C'est pourquoi nous estimons peu réaliste et inutile la mise en place d'une sorte d'infrastructure de consultations multilatérales

entre Genève et Bruxelles en plus des échanges de vues bilatéraux existants. A la rigueur et si les circonstances devaient le justifier, nous pourrions accepter que des réunions informelles ad hoc regroupant les 16 partenaires de libre-échange et la Commission des CE puissent se tenir en marge des séances du Comité de politique économique de l'OCDE.

Les ministres se sont en outre déclarés d'accord d'approfondir les échanges de vues sur les relations bilatérales entre chaque pays de l'AELE et la Communauté et, si un intérêt commun réel devait apparaître, d'étudier les possibilités et les modalités d'éventuelles actions concertées à Bruxelles.

#### 212 Entraves techniques aux échanges

Comme il s'agit là de l'un des éléments du volet commun de la réaction des pays de l'AELE aux propositions communautaires d'intensifier la coopération économique, les ministres ont approuvé la procédure suivante : une démarche commune sera entreprise à Bruxelles, pour discuter avec la Communauté de la création d'un cadre multilatéral de discussions, s'inspirant de ce qui se fait déjà pour la coopération scientifique et technique (COST), cadre dans lequel l'élimination des entraves techniques aux échanges pourrait être abordée "à la carte", c'est-à-dire entre les partenaires intéressés. Ceci bien entendu sous réserve qu'une telle procédure n'interfère pas avec les dispositions du nouveau code du GATT en la matière.

#### 213 Simplification et amélioration des règles d'origine

Les ministres ont par ailleurs confirmé que la question de la simplification et de l'amélioration des règles d'origine constitue l'une des priorités dans le cadre des efforts communs des pays de l'AELE visant à perfectionner le libre-échange entre eux et la Communauté.

22 Espagne (ce point ne figure pas dans la proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 novembre 1979)

Un tour de table a montré que, dans la plupart des pays de l'AELE, le processus de ratification de l'accord intérimaire de libre-échange avec l'Espagne du 26 juin 1979 est bien avancé, voire terminé, comme c'est le cas pour la Suisse. En ce qui concerne le Portugal, on ne peut malheureusement pas exclure que le parlement de ce pays ne sera pas en mesure d'approuver à temps, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1980, date prévue pour l'entrée en vigueur de l'accord, le décret-loi relatif à la ratification. Mais il se peut que le Président de la République procède néanmoins à la ratification après consultations des partis politiques.

23 Grèce (voir point 23 de la proposition du DFEP au Conseil fédéral du 7 novembre 1979)

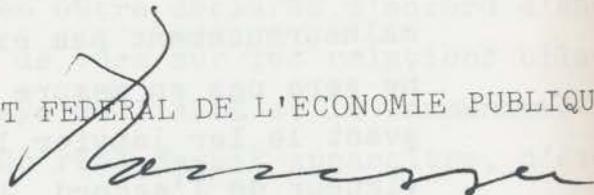
Les ministres se sont déclarés satisfaits de la coopération entre les pays de l'AELE relative à l'adaptation à la Grèce des accords de libre-échange avec la Communauté. La coordination se poursuivra pendant les négociations bilatérales, aussi bien à Bruxelles qu'à Genève. Tout en réaffirmant leur attachement au principe de la non-discrimination pour les produits originaires de l'AELE par rapport à ceux des Neuf sur le marché grec, quelques ministres ont cependant laissé entendre que ce principe ne pourra sans doute pas être respecté et que leurs pays respectifs envisagent d'introduire temporairement des mesures restrictives aux importations de certains produits sensibles en provenance de Grèce.

Vu ce qui précède, le Département de l'économie publique a l'honneur de

p r o p o s e r

de prendre connaissance et d'approuver le rapport qui vous est soumis.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexes :

- textes français et allemand de la déclaration suisse sur les questions économiques générales et les relations économiques extérieures
- texte anglais du schéma de déclaration suisse sur l'énergie
- texte anglais de la déclaration suisse sur les relations entre les pays de l'AELE et la CE
- communiqué de presse

Extrait du procès-verbal :

DFEP (Office fédéral des affaires économiques extérieures,  
Bureau de l'intégration, Office fédéral de l'agriculture,  
Secrétariat général)

DFAE

DFP (Direction générale des douanes)